

Les Bordes sur Arize
ARIEGE-PYRENEES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 19 DÉCEMBRE 2023*Date de la convocation 14/12/2023**L'an deux mille vingt-et-trois, le DIX-NEUF DÉCEMBRE, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.*

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Patrick LAFONT, Alain CABÉ, François CHAUVET, Sylvie GOUZY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.

Procurations : Séverine COMMENGE à Gilberte VALERO, Steeve DENOY à Jérôme PEREIRA SANTERRE, Michel MERIC à Patrick LAFONT.

Absents :

Secrétaire de séance : Aurélie MIR

2023-063 bis- PROPOSITION ACHAT MAISON LE VIEUX MOULIN – Annule et remplace la délibération 2023-063.

Considérant la délibération n° 2023-043 validant la mise en vente du bien immobilier cadastré section B numéros de parcelles 903,904,905,906,907 pour un montant net vendeur de 135 000 euros, pour une surface totale habitable de 205m².

La collectivité a reçu quatre propositions :

- La première pour un montant de 130 000 euros
- La deuxième pour un montant de 140 000 euros
- La troisième pour un montant de 141 000 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la troisième proposition, pour un montant de 140 000 euros net vendeur, offre présentée par Mme Lucile MONTEGUT et Monsieur Théo LEBUC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'aliénation des parcelles section B numéros 903,904,905,906,907 au prix de 140 000 euros net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Frédéric CAMPS

